

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 54/2023

14 novembre 2023

L'Autorité belge de la Concurrence approuve l'acquisition de Q-Group par MPR Invest

Le 9 novembre 2023, l'Autorité belge de la Concurrence (ABC) a approuvé l'acquisition de Q-Group par MPR Invest.

La concentration a été notifiée le 23 octobre 2023 et l'application de la procédure simplifiée a été demandée.

MPR Invest est la société mère néerlandaise du groupe Van Loon. Le groupe Van Loon se compose de plusieurs entreprises dont l'activité principale est le commerce de la viande et des produits carnés. Ces entreprises fournissent de la viande et des produits à base de viande aux clients du commerce de détail, de la restauration, de la préparation des repas et de l'industrie. La gamme de produits du groupe Van Loon comprend divers types de produits carnés frais et transformés (congelés et non congelés), notamment du bœuf, du porc et de la volaille. Outre les produits carnés, le groupe dispose également d'une gamme (limitée) de produits de substitution de la viande. Certains produits du groupe Van Loon sont vendus aux Pays-Bas et en Belgique. En outre, les produits sont exportés vers des pays de l'UE et au-delà.

Q-Group est la société holding d'un groupe d'entreprises actives dans le secteur alimentaire. En tant que transformateur de viande, Q-Group produit et fournit de la viande et des produits à base de viande, de la charcuterie et des produits de charcuterie en tranches. En dehors de son activité principale (la viande), Q-Group fournit également du fromage, des salades, des produits de service (par exemple des œufs durs), des légumes prédécoupés, des sauces et des produits prêts à consommer.

Dans sa décision du 9 novembre 2023, l'ABC a constaté que les conditions d'application de la procédure simplifiée étaient remplies et que la concentration notifiée ne soulevait pas d'objections.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec:

Damien Gerard
Auditeur général
Tél: + 32 (2) 277 76 57
Courriel: damien.gerard@bma-abc.be
Site internet: www.abc-bma.be

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).